

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/02/2021

Dossier complet le :

15/02/2021

N° d'enregistrement :

2021_5224

1. Intitulé du projet

Projet de forage d'irrigation sur la commune de Saint Michel (02830)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom WIART

Prénom Laurent

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC Wiart

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

WIART Laurent, dirigeant

RCS / SIRET

4 2 1 6 3 3 9 4 2 0 0 0 1 4

Forme juridique

GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie de projet 27 : Forages en	Forage d'une profondeur comprise entre 50 et 80 mètres. 80 mètres étant une valeur maximale, les estimations faites dans l'annexe 7 prévoit une profondeur probable de 55 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet consiste à créer un forage d'irrigation pour le compte du GAEC Wiart.

Le forage va prélever au sein des calcaires du bathonien de la masse d'eau d'entité hydrologique FRHG309 nommée "Calcaire du Dogger entre le Thon et les limites du district".

"District" étant utilisé par le BRGM pour définir les limites du territoire métropolitain. En effet, une partie de cette masse d'eau est située en Belgique.

Le forage sera exploité à un débit maximum de 4m³/h pour les besoin d'abreuvement des bêtes de l'exploitation de M.Wiart ainsi que pour l'entretien courant des locaux.

Ces usages ne nécessiteront que rarement un débit de 4m³/h.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet de forage consistent à permettre à M.WIART de couvrir les besoins en eau de son élevage et de l'entretien courant des locaux (environ 550 bêtes, comprenant des vaches laitières, des génisses, des taureaux et des boeufs) sans passer par le réseau d'eau potable comme c'est le cas aujourd'hui.

Cela permettrait à M.WIART de réduire ses charges de consommation d'eau et stabiliser la situation économique de son exploitation.

L'emplacement de ce forage se justifie par :

- Sa proximité avec les infrastructures où sont logées les bêtes.
- Sa proximité d'une ligne électrique pour permettre l'utilisation d'une pompe électrique ayant un impact négligeable sur l'environnement.
- Sa facilité d'accès par rapport à sa ferme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à un forage de 50 à 80 mètres de profondeur dans la masse d'eau d'entité hydrogéologique FRHG309, nommée "Calcaire du Dogger entre le Thon et les limites du district". Le forage prélèverait l'eau dans les calcaires du bathonien. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Charon, foreur agréé par le gouvernement belge à réaliser des forages de prise d'eau souterraines. L'entreprise est basée à Momignes en Belgique.

La date de début des travaux de forage sera déterminée en fonction de la conduite à bonne fin des procédures réglementaires. Sommairement, le déroulement du chantier pourrait être le suivant :

- Tête de forage : Foration tarière et cimentation de la tête de forage. Foration des 10 premiers mètres de substrat et installation d'un tube en acier de 219mm de diamètre.
- Forage de la craie et des marnes du Turonien supérieur : Forage au rotary, installation d'un tube en acier de 125mm de diamètres.
- Pose de centreurs avec un massif siliceux dans l'espace annulaire.

Pour terminer, une dalle de propreté de 3m² avec un capot de fermeture cadenassé sera mise à la tête du forage. L'ouvrage sera ainsi sécurisé de toute contamination extérieure. Des pompages d'essai seront réalisés par la suite (par paliers et de longue durée).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera exploité tout au long de l'année pour les besoins en eau des animaux et de l'entretien courant des locaux.

Un pompage de maximum 4m³/h alimentera les différents abreuvoirs et sera connecté aux outils de nettoyage.

La prélevement annuel en eau de ce forage sera de 15 000m³ par an.

La source d'énergie de la pompe sera électrique ce qui limite les nuisances sonores ainsi que l'émission de particules dans l'air.

L'ouvrage ne sera pas visible par des tiers avoisinants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	Entre 50 et 80 mètres
Diamètres de forage	Entre 100 et 300 mm
Débit horaire d'exploitation	4m ³ /h
Volume maximal prélevé annuellement	15 000m ³
Superficie du chantier pendant les travaux	30m ²
Superficie de l'emprise en phase d'exploitation	3m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Saint Michel dans

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Parcelle AH 80 de la commune de Saint Michel (02830)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Michel est couvert par le PPR "Inondation Lente; Vallée de l'Oise
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de forage se trouve à proximité (180 mètres) d'une zone Natura 2000. Celle-ci est la zone Natura 2000 nommée "Forêt de Thiérache : Hirson et Saint-Michel".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce forage va prélever de l'eau à un débit maximum (qui ne sera que rarement atteint) de 4m ³ /h au sein de la masse d'eau nommée "Calcaire du Dogger entre le Thon et les limites du district". Le volume de prélèvement sera de l'ordre de 15 000m ³ par an. L'annexe 6 schématise la zone qui pourrait être impactée par le fonctionnement de cet ouvrage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui lors de la phase de construction. L'excédent sera reparti sur le parcellaire de M. Wiart.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La superficie du projet sera de 3m ² , situé en bordure d'une parcelle privée destiné à l'élevage de bétail. Il n'y a donc pas de destruction ni d'effets de coupures d'habitats naturels d'espèces animales et/ou végétales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Même si le projet se situe à proximité de la zone Natura 2000 "forêt de Thiérache" celui-ci n'aura pas d'impact sur ses écosystèmes comme le montre le calcul de la zone d'influence du projet (annexe 6). De plus le faible débit horaire nécessaire à l'exploitation de M.Wiart provoquera en pratique une zone d'influence bien plus réduite que celle calculée théoriquement avec un pendant une durée de 16h. (l'eau sera utilisée pour remplir les abreuvoirs au fur et à mesure que les animaux boivent, il n'y a donc pas de forte demande continue). De plus, comme le montre l'annexe 7, la nappe prélevée est séparée hydrologiquement des masses d'eau superficielles.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, pour les mêmes raisons que mentionnées ci-dessus.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La superficie du projet sera de 3m2, situé en bordure d'une parcelle privée destiné à l'élevage de bétail. Il n'y a donc pas de destruction ni d'effets de coupures d'habitats naturels d'espèces animales et/ou végétales.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Michel est couverte par le PPR "Inondation Lente; Vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-Lès-Aubenton" approuvé le 09/07/2010. Le projet se situe dans la zone blanche de ce PPR, par conséquent il n'y a pas de disposition particulière à prendre au regard de ce PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des équipements de protection (capot de fermeture par exemple) seront installés pour protéger le forage à réaliser. Lors de l'exploitation, la pompe utilisée sera électrique et raccordée au réseau public. Il n'y aura donc pas de nuisances sonores dues au fonctionnement d'un moteur thermique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations de très faible ampleur peuvent résulter de l'exploitation de ce forage et elles seront limitées à quelques mètres autour du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées.</p> <p>Lors des pompages d'essai, l'eau pompée sera rejetée à la surface des champs voisins. Une attention particulière sera apportée pour disperser l'eau au maximum dans le champ (rejet perpendiculaire au sens du labour par exemple).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme le prévoit l'arrêté du 11 Septembre 2003, article 8, les protections suivantes seront mises en place (voir annexe 4). Une margelle bétonnée est réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. Cette dalle de propreté est de 3m² minimum autour de la tête de forage et de 30 centimètres au dessus du terrain naturel. Un capot de fermeture métallique et cadénassé sera installé sur la tête du forage. Il permet un parfait isolement des inondations et de toute pollution de l'ouvrage par les eaux superficielles. De plus il est prévu que l'ouvrage soit doté d'une pompe électrique : pas de bruit ni de pollution de l'air. Le forage sera aussi équipé d'un dispositif de comptage agréé par l'agence de l'Eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments cités dans cette demande ainsi qu'avec les explications supplémentaires présentes dans les annexes, il n'est pas nécessaire de soumettre ce dossier à une évaluation environnementale.

En effet, le faible volume annuel que M.Wiart souhaite prélever mais surtout le faible débit horaire que le forage produira n'impacteront en rien les zones à enjeux environnementaux environnantes. Comme le forage servira à alimenter des abreuvoirs et à l'entretien des locaux de l'exploitation de M.Wiart le pompage se fera de manière douce et discontinue, ce qui ne provoquera pas d'effets significatifs au sein de la masse d'eau prélevée. De plus et comme le montre l'annexe 7, la masse d'eau prélevée est déconnectée des masses d'eaux superficielles et zones humides car deux couches d'argiles sont présentes entre elle et la surface. L'évaluation environnementale ne semble donc pas nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Calcul du rayon d'appel et de la zone d'influence du projet

Annexe 7 : Détail hydrogéologique et géologique du projet

Annexe 8 : Evaluation des potentielles incidences du projet sur l'environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Michel

le,

15 FEVRIER 2021

Signature

